

5. INTERCLUBS JEUNES (balles 3* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50

Promotion du co-voiturage, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharing>



OUVERT AUX

Joueuses et joueurs **en licence « dirigeant » ou « compétition »**, en conformité avec la certification médicale, né(e)s en 2007 et après

DATES DE LA COMPETITION

Départemental : **samedi 28 mars 2026** (lieu à déterminer)

Finale Régionale : **dimanche 14 juin 2026 (Joué-lès-Tours)**

PRIX DE L'INSCRIPTION

20 euros par équipe (niveau départemental)
+ **5 euros** par équipe engagée à l'échelon régional

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Mercredi 25 mars 2026 à 23h59

(Pour le travail préparatoire des JA, même si c'est la composition des équipes le jour de l'épreuve qui est finalement prise en compte : cf article 4)

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

INTERCLUBS JEUNES – **REGLEMENT 2025-2026**

Article 1 : PRINCIPE

Les Interclubs Jeunes sont une compétition organisée pour les clubs affiliés à la FFTT, pour les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de catégorie d'âge poussins à juniors.

Article 2 : TABLEAUX

Un tableau mixte existe pour chaque catégorie d'âge suivante :

- Poussins garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Benjamins garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Minimes garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Cadets garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Juniors garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)

Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

En poussins, chaque équipe est composée de deux joueurs (un seul muté ou étranger).

En benjamins, minimes, cadets et juniors, chaque équipe est composée de 3 joueuses/joueurs et ne peut comporter qu'un muté et un étranger.

Un joueur peut être surclassé dans une catégorie d'âge supérieure, en respectant la règle fédérale suivante : **un poussin ne peut pas participer dans une épreuve ouverte aux juniors.**

Au cours de cette épreuve, un joueur ou une joueuse **ne peut pas jouer dans deux équipes différentes**. Par contre, une équipe peut comporter plus de joueurs, qui tourneront au fur et à mesure de la compétition. Dans ce cas, c'est le cumul des points classement des trois joueurs les mieux classés qui sera pris en compte.

Toutes les équipes doivent être complètes.

S'il manque un joueur, l'équipe est autorisée à jouer mais elle sera forcément déclarée perdante par 3 parties à 0 sur le score de la rencontre (les résultats des parties des joueurs présents seront tout de même remontés sur SPID).

Il n'est pas tenu compte du sexe des joueurs dans la composition des équipes : dans chaque catégorie d'âge, une équipe peut être formée uniquement de garçons, uniquement de filles ou être mixte.

Pour former une équipe, une entente de clubs est autorisée. Cependant, l'équipe d'entente ne pourra alors pas être qualifiée pour les interclubs régionaux.

Article 4 : FORMULE DE LA COMPETITION

* Les équipes sont classées de 1 à x en **additionnant les points classement des 2 meilleurs joueurs (poussins) ou des 3 meilleurs joueurs (benjamins à juniors) présents dans l'équipe le jour de l'épreuve**. Lors d'une rencontre, un joueur de la composition la plus forte peut être remplacé par un autre joueur ayant un nombre de points classement égal ou inférieur au moins bien classé. (*Ex. : joueurs à 800, 750, 700 et 650 pts : l'équipe cumule 2250 pts avec ses 3 joueurs les mieux classés ... et le joueur à 650 pts peut remplacer lors d'une rencontre l'un des joueurs à 800, 750 ou 700 pts*).

* Compte-tenu des données (nombre d'équipes inscrites, nombre de tables ...), **les JA et les organisateurs choisiront pour chaque tableau la formule la plus adaptée**, par exemple :

- tableau unique à classement intégral
- poules puis tableau final
- poules initiales puis poules finales

En cas de poule :

- 1) Les points-rencontres sont attribués de la façon suivante : 2 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.
- 2) Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres à l'issue de la poule, elles seront classées par un départage général selon l'ordre suivant :
 - 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
 - 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
 - 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
 - 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

* Quelle que soit la formule choisie, les JA éviteront dans la mesure du possible la rencontre entre équipes d'un même club (ex : tirage au sort par assiette en tableau final)

* En poussins :

Les 2 joueurs d'une équipe poussin sont désignés par A, B. Les 2 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y.

La rencontre se dispute sur une table. L'ordre des parties est A-X / B-Y / A-Y / B-X.

Arrêt de la rencontre au score acquis = 1^{ère} équipe qui remporte 3 parties.

En cas d'égalité des points partie à 2-2 après les quatre simples, un double sera joué pour départager les deux équipes.

* En benjamins, minimes, cadets et juniors :

Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres A, B et C et les adversaires par X, Y et Z. Le choix sera fait par tirage au sort entre les deux équipes ou alors par désignation par les JA.

L'ordre des parties est le suivant : A-Y / B-X / C-Z / A-X / B-Y.

Arrêt de la rencontre au score acquis = 1^{ère} équipe qui remporte 3 parties.

Pour la saison 2025-2026, l'envoi des résultats sur SPID se fera uniquement sous la forme de "parties seules". Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

Article 5 : CHALLENGE DEPARTEMENTAL INTERCLUBS

Un classement des clubs participant à l'épreuve des interclubs sera réalisé, par cumul des points rapportés par chacune des équipes de benjamins à juniors. Le calcul des points dans chaque catégorie sera fait comme suit :

Classement de l'équipe	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e et 6 ^e	7 ^e et 8 ^e	9 ^e et 10 ^e	11 ^e et 12 ^e	13 ^e à 16 ^e
Points challenge	50	40	30	25	22	20	17	15	10

Remarques :

- 1) Les points ne seront attribués qu'aux équipes participant à la totalité de l'épreuve (= pas d'arrêt avant la fin de la compétition)
- 2) En cas d'une équipe en entente, les points seront équitablement répartis entre les clubs constituant cette entente.

Article 6 : RECOMPENSES

- * Dans chaque tableau :
 - 1^{er} : coupe au club + médailles aux joueurs
 - 2^e : médailles aux joueurs
 - 3^e : médailles aux joueurs

- * Challenge départemental :
 - 1^{er} : trophée
 - 2^e : coupe
 - 3^e : coupe